

MFS/STM Leçon

9



Protection des Civils par la Police des Nations Unies

Objectif



Présenter le rôle de la police des Nations Unies dans la protection des civils (PDC) tel qu'il est souligné dans les directives relatives à la PDC

Pertinence



La PDC est une tâche essentielle pour chaque PI (IPO en anglais) dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Conseil de sécurité le souligne dans sa résolution 2185 (2014), résolution fondamentale pour la police des Nations unies.

Objectifs pédagogiques



- Expliquer le rôle de protection de la Police des Nations Unies dans le cadre de la PDC
- Identifier les activités des PI dans les trois niveaux (tiers ou volets) et dans chacune des quatre phases opérationnelles du concept de PDC
- Illustrer l'approche intégrée dans la PDC
- Expliquer le mécanisme de coopération dans les opérations liées à la PDC menées conjointement par les composantes civile et militaire

Contenu de la leçon



- Mission et rôle de la POLNU dans la PDC
- L'approche à trois niveaux et le rôle de la POLNU
- Les quatre phases opérationnelles et la POLNU
- Coopération avec les autres composantes de la mission

Directives de la « Police des Nations Unies pour la Protection des Civils »



1



Aider la POLNU à mettre en œuvre les mandats de PDC

2



S'applique aux composantes police des opérations de paix des Nations Unies ayant un mandat de protection des civils

3



Reflétées dans

- Les modules de formation pré-déploiement
- La formation initiale (à l'arrivée) et continue (en cours de mission)

Directives de la « Police des Nations Unies pour la Protection des Civils »



- Destinées à
 - CCP (HoPC) et équipe de direction de la mission (SMT)
 - Planificateurs du QG et de la mission
 - Tout le personnel de la POLNU
 - Experts civils





Police des NU et PDC

- Devoir actif de protéger
- Prioriser les activités de la PDC parmi les tâches mandatées
- Protéger et respecter les droits de l'homme
- Respecter et promouvoir la responsabilité première des gouvernements hôtes de protéger les civils
- Renforcer la paix et la sécurité

Protection dans le cadre des Opérations Nationales et des Opérations de Paix

- La protection est une tâche principale de la police dans les contextes domestiques
- Les tâches de la police des NU diffèrent de celles exécutées dans un contexte national
- La police des NU a une autorité et des ressources différentes
- Dans les opérations de paix, les menaces physiques à l'encontre des civils peuvent être différentes

Activités Clés de la Police des Nations Unies dans le cadre de la PDC



- Soutenir la police du pays hôte
- Mettre en œuvre la police orientée vers la communauté
- Etablir des mécanismes d'alerte précoce/rapide
- Favoriser l'ordre et la sécurité publique



Chef de la Composante Police des NU



- A la responsabilité du commandement
- Contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de PDC
- Élabore et émet les plans opérationnels (OPLAN) et directives
- Assure une compréhension commune de la Directive sur l'Usage de la Force (DUF)
- S'assure que la formation soit dispensée

Capacités de la Police des NU pour la PDC



Policiers individuels
(PI/IPO en anglais)



Unités de Police
Constituées
(UPC/FPU en anglais)



Équipes de
Police
Spécialisées
(EPS/SPT en anglais)



Professionnels
Civils

L'Approche à trois niveaux de la PDC



Niveau I

Protection par
le dialogue et
l'engagement

Niveau II

Fourniture
d'une
protection
physique

Niveau III

Création d'un
environnement
protecteur

***Pas de hiérarchie ou de séquençement
inhérent entre les trois niveaux***

Niveau I - La Protection par le Dialogue et l'Engagement



Exemples d'activités de la POLNU



Collecte et analyse d'informations à l'appui des processus politiques



Assurer la liaison avec les autorités de l'État hôte et plaider en faveur de la protection des civils



Renforcer l'approche de la police orientée vers la communauté et promouvoir l'engagement avec les communautés



Enregistrer et partager les allégations de violations des droits de l'homme

Tiers II -

Fourniture d'une Protection Physique



Activités impliquant de montrer ou utiliser la force pour prévenir, dissuader, anticiper et répondre

Les unités de police constituées jouent un rôle essentiel

Le rôle des UPC dans la PDC doit être reflété dans le ConOps et l'OPLAN (plan d'opération) de la police

Niveau II -

Fourniture d'une Protection Physique



- **Les PI soutiennent la fourniture d'une protection physique en :**
 - Contribuant à l'identification des zones et des situations pour lesquelles les mesures de protection physique prises par les UPC devraient être prioritaires
 - Travaillant en étroite collaboration avec les composantes des droits de l'homme et des affaires civiles

Niveau II

Exemples d'Activités de la POLNU visant à Assurer la Protection Physique (PI)



- Observer, rassembler et partager les informations
- Effectuer des évaluations des risques et des menaces en tenant compte des vulnérabilités des civils
- Patrouiller
- Assurer une présence dans les camps de réfugiés et/ou de personnes déplacées en interne
- Veiller au respect des droits de l'homme
- Maintenir une position robuste et/ou une présence visible dans les zones de menace potentielle

Niveau II

Exemples d'Activités de la POLNU visant à Assurer la Protection Physique (UPC)



- Se déployer de manière proactive dans les lieux stratégiques pour dissuader les attaques contre les civils
- Tenir des positions de protection défensives autour des établissements civils
- Prévenir, anticiper et répondre aux menaces physiques
- Appréhender et détenir comme prévu dans le mandat et la DUF

Niveau III – Création d'un environnement protecteur



Renforcer les capacités et la volonté de la police et des autres services en charge de l'application des lois du pays hôte de protéger les civils



Réformer, restructurer et reconstruire la police du pays hôte



Veiller au respect des droits de l'homme et enquêtes



Soutenir le rétablissement des systèmes judiciaire et pénitentiaire



Soutenir les activités de protection de l'enfance et de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre

Accent sur le Renforcement des Capacités



Étendre l'autorité
de l'État

Renforcer les
capacités du
système judiciaire

Soutenir la police
du pays hôte

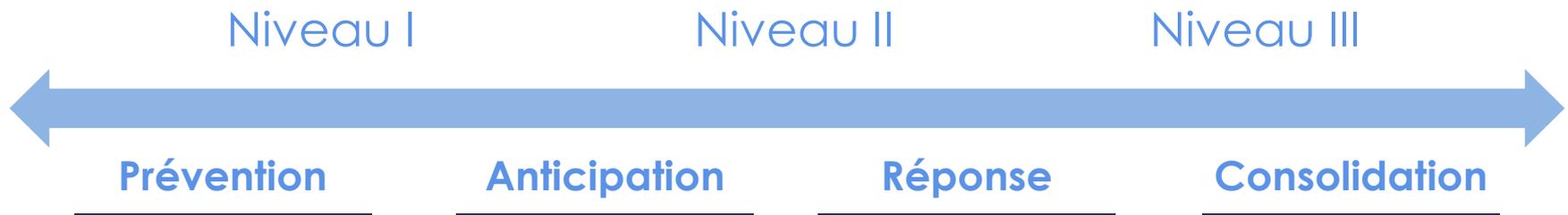
Application rigoureuse
de la PDVDH et du
COS

Augmenter les
contributions de la police
du pays hôte à la mise en
place d'un environnement
favorable à la protection

L'approche à trois Niveaux : Phases Opérationnelles

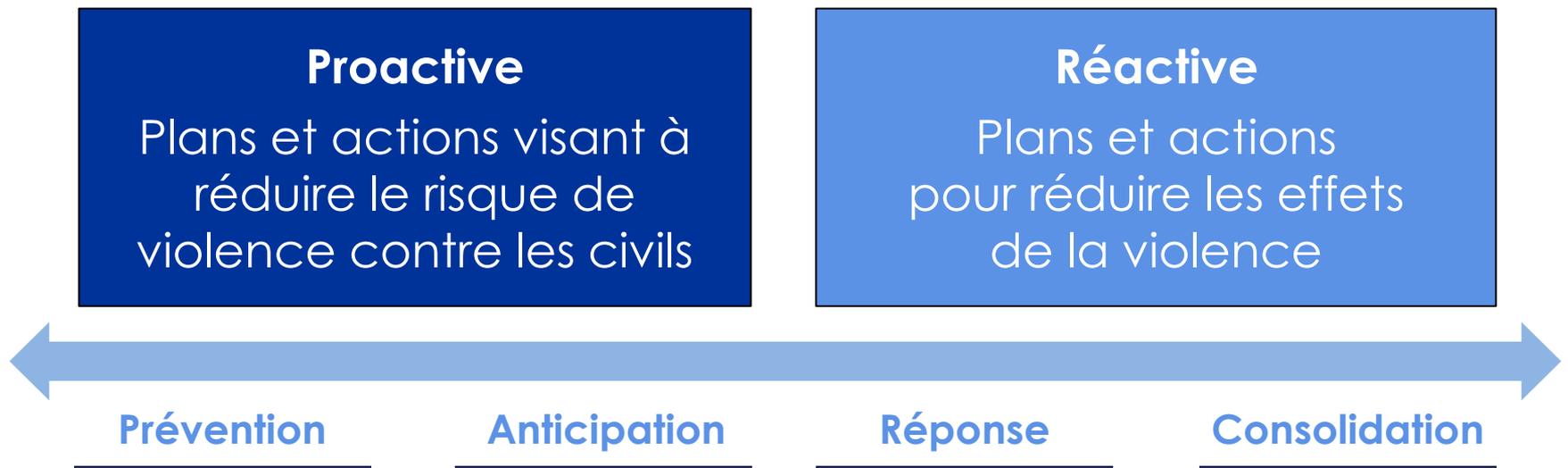


Les trois niveaux des actions de la PDC sont mis en œuvre au cours de quatre phases opérationnelles :



Les phases ne sont pas nécessairement séquentielles et peuvent être simultanées ou indépendantes

Phases de la Réponse



Activité d'apprentissage 9.1



Instructions

1. Examinez les quatre phases opérationnelles et identifiez les tâches de la POLNU pour chaque phase
2. Ensuite, attribuer les tâches aux UPC, aux PI et/ou aux autres éléments de la POLNU

Phase de réponse	Tâches de la POLNU	Qui ?
Prévention		
Anticipation		
Réponse		
Consolidation		

Débriefing de l'Activité : Phases de la Réponse



Prévention

Anticipation

Réponse

Consolidation

Par exemple

- Présence visible, patrouilles, déploiements d'une UPC
- Identifier les signes précurseurs de violations des droits de l'homme
- Atténuer les tensions communautaires qui pourraient dégénérer en violations physiques
- Sensibiliser la police du pays hôte aux normes en matière de droits de l'homme et de droit humanitaire international
- Promouvoir des mécanismes de responsabilité pour le contrôle interne/externe

Débriefing de l'Activité : Phases de la Réponse



Prévention

Anticipation

Réponse

Consolidation

Par exemple

- Augmentation des patrouilles, soit conjointement avec la police du pays hôte, soit unilatéralement (en solo)
- Engagement proactif, plaidoyer et soutien à la police du pays hôte dont les éléments ont perpétré des actes de violence contre des civils
- Pression politique ; communication intensifiée avec les acteurs armés et les parties potentielles au conflit
- Suivi et rapports sur les droits de l'homme

Débriefing de l'Activité : Phases de la Réponse



Prévention

Anticipation

Réponse

Consolidation

Par exemple

- Action directe des UPC pour protéger les civils, conformément aux dispositions de la DUF
- Assurer une sécurité physique directe pour arrêter les agresseurs et sécuriser le déplacement des civils vers des zones plus stables
- Mobiliser, persuader et aider la police du pays hôte à étendre sa présence et à garantir l'état de droit et l'ordre public dans les zones concernées
- Recueillir, enregistrer et préserver les preuves de crimes contre l'humanité et d'autres crimes graves
- Suivi et rapports sur les droits de l'homme

Débriefing de l'Activité : Phases de la Réponse



Prévention

Anticipation

Réponse

Consolidation

Par exemple

- Médiation et stabilisation d'après-crise
- Rétablissement de l'État de droit et prévention de la résurgence de la violence
- Collecte de preuves et enquêtes sur les droits de l'homme
- Soutenir l'acheminement de l'aide humanitaire

Planification de la POLNU



**Basée sur une évaluation
conjointe des menaces**

**Localisation et volume
des groupes vulnérables**

**Capacité et intention des
fauteurs de troubles**

**Capacité et volonté de la
police locale à protéger
les civils**

Aperçu de la Coopération entre les composantes Police et Militaire



- Les opérations conjointes police/militaires devraient être une exception
- Des techniques, tactiques et procédures (TTP) différentes peuvent entraîner des difficultés pendant les opérations



Facteurs Clés pour des Opérations conjointes



Comprendre et respecter pour chaque composante :

- La mission
- Le rôle indépendant
- Les moyens et capacités

Partenaires Clés



Conseiller PDC / Protection
des femmes / Protection
des enfants

Équipe humanitaire pays
(EHP/HCT en anglais)

Justice et affaires
correctionnelles

Action contre les mines

Affaires civiles

COC/CACM (JOC/JMAC)

Information du public

Droits de l'homme

Activité d'apprentissage 9.2



Instructions

1. Travaillez en groupe.
2. Identifiez les domaines de coopération entre les différentes composantes de la mission

Durée : 15 minutes

1. Brainstorming : 9 minutes
2. Discussions : 6 minutes

Résumé des Messages Clés



La police des NU donne la priorité aux activités de la PDC parmi les autres tâches qui lui incombent.

Les directives relatives à la PDC pour la police des NU fournissent des conseils détaillés aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique.

La police des NU a un devoir actif de protéger.

Une coopération étroite avec les autres composantes de la mission et les autorités locales est essentielle.

Questions